

# Séance du mercredi mercredi 21 février 2017

~~~~~

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un février à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Villars les Bois sous la présidence de Monsieur Philippe CHASSERIEAU, président; d'après les convocations en date du 13 janvier 2017.

*Présents :*

- Délégués de Migron : M. Alain POTTIER, M. Bernard VICENTY, Mme Agnès POTTIER,
- Délégués de Villars les Bois : M. Fabrice BARUSSEAU, Miguel TAUNAY,
- Délégués du Seure : Mmes Sylvie BOULETREAU, Geneviève THOUARD, M. Philippe CHASSERIEAU.

*Absent excusé :* M. Jean-Marie BEGEY (pouvoir à Fabrice BARUSSEAU).

Mme Agnès POTTIER a été nommée secrétaire de la séance.

## =====**Ordre du Jour**=====

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2017**
- **Approbation du Compte de Gestion 2016**
- **Approbation du Compte Administratif 2016**
- **Affectation du résultat 2016**
- **Vote de la proposition de budget 2017**
- **Questions diverses**

=====

### **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2017**

Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **2- Approbation du Compte de Gestion 2016**

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié

conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **3- Approbation du Compte Administratif 2016**

Le Conseil d'Administration, délibérant sur le compte administratif 2016 dressé par Monsieur Patrick ROUDIER, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés                    | Fonctionnement    |                   | Investissement   |                  |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|------------------|------------------|
|                             | Dépense/Déficit   | Recette/Excéd.    | Dépense/Déficit  | Recette/Excéd.   |
| Résultats reportés          | 0,00              | 58 374,09         | 29 699,88        | 0,00             |
| Opérations de l'exercice    | 310 890,01        | 309 924,13        | 66 879,95        | 74 540,45        |
| <b>TOTAUX</b>               | <b>310 890,01</b> | <b>368 298,22</b> | <b>96 579,83</b> | <b>74 540,45</b> |
| Résultats de clôture        | 965,88            |                   |                  | 7 660,50         |
| Restes à réaliser           |                   |                   |                  |                  |
| <b>RESULTATS DEFINITIFS</b> |                   | <b>27 708,33</b>  | <b>22 039,38</b> | <b>7 660,50</b>  |

- constate, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **4- Affectation du résultat 2016**

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé le 21 février 2017, le compte administratif pour l'année 2016, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 27 708,33 € ;

Constatant que ledit compte administratif présente un besoin de financement d'investissement de 22 039,38 € ;

Vu l'état des restes à réaliser d'investissement ;

Décide, sur proposition du Président, d'affecter le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation en fonctionnement à l'excédent reporté (compte 002) pour 22 039,38 €,
- Affectation en réserve (compte 1068) d'un montant de 5 668,95 €.

### **5- Vote de la proposition de budget primitif 2017**

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la section de fonctionnement : 310 215 €
- pour la section d'investissement : 66 764,38 €

Les clés de répartition et la participation totale prévisionnelle pour chaque commune s'établissent ainsi :

- Migron : 49,31 % - 147 448,89 €
- Villars les Bois : 27,80 % - 79 849,92 €
- Le Seure : 22,89 % - 53 888,04 €

### **Commentaires sur les prévisions budgétaires :**

\* section de fonctionnement

- compte 60631 : il s'agit de l'achat des vêtements de protection pour le goudronnage. (masques,

combinaisons, gants)

- compte 60632 : le réalisé correspond à l'achat de 4 nouveaux téléphones portables pour les agents techniques.
- compte 616-prime d'assurance : baisse des prévisions suite au changement de compagnie d'assurance.
- compte 6266 : le réalisé correspond aux honoraires payés au médecin pour l'expertise médicale de M. FAYS concernant son dossier présenté devant le comité médical.
- compte 6262- baisse des prévisions suite au changement d'opérateur.
- chapitre 012-traitements des agents : il a été tenu compte de la fin du contrat d'avenir de M. OSINSKI au 30 septembre 2017 et de l'embauche d'un nouvel agent à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017 en tant qu'adjoint technique stagiaire.
- compte 6475-Médecine du travail : les prévisions tiennent compte du nouveau contrat de médecine préventive négocié par la CDA de Saintes auprès du STAS.
- comptes 66111-intérêts d'emprunts ont été estimés suivant un éventuel prêt qui serait contracté en fonction des investissements qui seront fait.
- compte 668 : frais de dossier pour 1 emprunt prévu.
  
- compte 6419 et 6459 : il s'agit des indemnités journalières versées pour les congés maladies des titulaires et contractuels.

*\* section d'investissement*

- compte 1641 (dépenses) : le capital d'emprunts à rembourser a été estimé en fonction d'un éventuel prêt qui serait contracté suivant les investissements qui seront fait.
- compte 21578 : acquisition d'un matériel non encore défini
  
- compte 10222 : il est prévu de percevoir un remboursement de TVA suite aux investissements qui ont été réalisés sur l'exercice 2015.
- compte 1641 (recettes) : il est prévu de contracter un nouvel emprunt en fonction des investissements qui seront fait.

## **6- Questions diverses**

*- Prévion d'investissement*

Concernant l'achat d'un nouveau broyeur pour remplacer le BOMFORT GT508, Monsieur le Président rappelle qu'il a été fait une réparation conséquente en 2016 qui devrait permettre de l'utiliser encore une ou deux années supplémentaires.

Il pense qu'il faudrait plutôt investir dans un nouveau tracto-pelle pour remplacer le CASE 580 SUPER K acheté d'occasion en 2000. En effet, les vérifications semestrielles effectuées par l'APAVE montrent de nombreux dysfonctionnements importants malgré les multiples réparations effectuées depuis 2011 pour un total de 32 237 € TTC.

La question est posée de savoir si un tractopelle est vraiment indispensable. Il est utilisé pour charger le gravillon et le calcaire, faire des tranchées... Même s'il n'est pas employé tous les jours, il est nécessaire au fonctionnement du SIVOM

Monsieur Bernard VICENTY indique qu'il existe des chargeurs que l'on peut fixer sur un tracteur et acheter une mini-pelle ou en louer en cas de besoin. Monsieur BARUSSEAU pense qu'un tractopelle est plus adapté au besoin du SIVOM car polyvalent, plus puissant et plus facile à déplacer d'une mini-pelle.

Monsieur le Président est chargé de se renseigner auprès de fournisseur éventuels.

*- Travaux en commun*

\* Prévoir l'enrobé pour la mi-mars. Indiquer les quantités nécessaires afin de démarcher plusieurs fournisseurs.

\* Le Seure : à besoin de 2 agents pendant 3 ou 4 jours pour réaliser un terrain de boule/terrasse. Prévu à partir du 06 mars (en fonction de la météo)

Il est également prévu de réaliser un drainage au village des Roux (à faire en suivant)

\* Villars les Bois : maçonnerie à terminer au village de Chez Lunaud. Reste une journée puis après la pose de la charpente, il faudra prévoir une autre journée pour les finitions.

\* Madame Sylvie BOULETREAU propose de prévoir la vérification de l'état d'écoulement des eaux pluviales dans les fossés communaux.

\* Monsieur Fabrice BARUSSEAU :

- propose d'organiser une réunion avec les agents pour faire connaissance avec le nouveau bureau du SIVOM. Une date sera fixée ultérieurement.

- demande que le point soit fait sur les vêtements de travail à disposition des agents techniques pour commander un complément éventuel.

\* Matériel de désherbage : Monsieur Philippe CHASSERIEAU indique que les Etablissements TARDY ont proposé un devis plus avantageux que l'entreprise CHEVALLERIAS pour le même matériel. Madame Sylvie BOULETREAU s'inquiète de savoir si les agents utiliseront réellement ce matériel. Monsieur le Président propose d'organiser une séance d'essai avec le personnel technique.

La prochaine réunion est fixée au mercredi 05 avril 2017 à 19h00 à la mairie du Seure.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h25 et ont signé au registre les membres présents*

Le Président,  
Philippe CHASSERIEAU

Le Secrétaire,  
Fabrice BARUSSEAU

#### Les Membres du comité syndical

Sylvie BOULETREAU

Agnès POTTIER

Geneviève THOUARD

Alain POTTIER

Miguel TAUNAY

Pour Jean-Marie BEGEY  
Fabrice BARUSSEAU

Bernard VICENTY